

Achetez du prof pas cher !

RDV samedi 25 mai à 10h à Besançon

10h : AG ouverte aux enseignant.es, parents, élu.es...

Salle Battant, 48 rue Battant

puis vers 11h sur le marché, Place de la Révolution à Besançon pour la

foire aux profs !

**SAMEDI MATIN
25 MAI 2019**
Place de la Révolution
à Besançon

C'EST LA
**GRANDE
BRADERIE**

de profs!

DESTOCKAGE JUSQU'À ÉPUISEMENT ~~DU STOCK!~~
des profs!

**Destockage
massif de
directrices
et
directeurs
d'écoles !**

Profitez à la fois de la loi Blanquer et du projet de réforme de la fonction publique pour faire des affaires !

La suppression de 120 000 fonctionnaires va dynamiser le marché et la loi Blanquer va vous offrir des opportunités !

Achetez du prof pas cher !

RDV samedi 25 mai à 10h à Besançon

10h : AG ouverte aux enseignant.es, parents, élu.es...

Salle Battant, 48 rue Battant

puis vers 11h sur le marché, Place de la Révolution à Besançon pour la

foire aux profs !

**SAMEDI MATIN
25 MAI 2019**
Place de la Révolution
à Besançon

C'EST LA
**GRANDE
BRADERIE**

de profs!

DESTOCKAGE JUSQU'À ÉPUISEMENT ~~DU STOCK!~~
des profs!

**Destockage
massif de
directrices
et
directeurs
d'écoles !**

Profitez à la fois de la loi Blanquer et du projet de réforme de la fonction publique pour faire des affaires !

La suppression de 120 000 fonctionnaires va dynamiser le marché et la loi Blanquer va vous offrir des opportunités !

Profitez du projet de loi Blanquer "Pour une école de la confiance", venez acheter toutes sortes de profes-seur.es certifié.es Education Nationale et des articles complémentaires (affiches pédagogiques mobilier scolaire, écoles rurales,...)

**Offre
spéciale sur
les ensei-
gnant.es de
maternelle
publique !**

Nombreux.es AVS disponibles suite à la mise en place des PIAL, réservations possibles dès à présent de profs-robots-exécutants (utilisant exclusivement les bonnes méthodes et évaluant uniquement avec les évaluations ministérielles), de profs-pions à placer de façon entièrement aléatoire pour boucher les trous et d'étudiant.es-enseignant.es-contractuel.les-précaires grâce à la réforme de la formation initiale pour des salaires très inférieurs aux niveaux actuels !

Profitez du projet de loi Blanquer "Pour une école de la confiance", venez acheter toutes sortes de profes-seur.es certifié.es Education Nationale et des articles complémentaires (affiches pédagogiques mobilier scolaire, écoles rurales,...)

**Offre
spéciale sur
les ensei-
gnant.es de
maternelle
publique !**

Nombreux.es AVS disponibles suite à la mise en place des PIAL, réservations possibles dès à présent de profs-robots-exécutants (utilisant exclusivement les bonnes méthodes et évaluant uniquement avec les évaluations ministérielles), de profs-pions à placer de façon entièrement aléatoire pour boucher les trous et d'étudiant.es-enseignant.es-contractuel.les-précaires grâce à la réforme de la formation initiale pour des salaires très inférieurs aux niveaux actuels !

La conception de l'École du Ministre Blanquer est celle d'une école à deux vitesses !

D'un côté, des établissements internationaux avec sélection à l'entrée pour l'élite, qui dérogeront au socle commun éducatif et bénéficieront de financements publics et privés. Du même côté, les jardins d'enfants payants en concurrence de l'école maternelle ou bien l'école privée dont la loi Blanquer favorise le développement en obligeant le subventionnement des maternelles privées.

De l'autre côté, les écoles ordinaires que le Ministère cherche à fusionner pour économiser en dépit de la dégradation des conditions d'enseignement. Des écoles :

- qui doivent se focaliser sur l'apprentissage des fondamentaux,
- dont les enseignant.es ne doivent plus concevoir en fonction des besoins de leurs élèves mais appliquer des recettes venues du Ministère
- dont les enseignant.es remplaçant.es sont contractuel.les et non formé.es car en même temps étudiant.es en master
- dont les AESH (qui accompagnent les élèves à besoins éducatifs particuliers) sont mutualisés afin d'économiser des emplois.

La richesse du fonctionnement des écoles, c'est le collectif de travail !

Les maîtresses et les maîtres se réunissent pour décider collectivement ce qui convient le mieux à leur école en fonction de son contexte (règlement intérieur, projets, choix pédagogiques, etc.)

La loi Blanquer tente de détruire ce fonctionnement en plaçant les écoles sous l'autorité des principaux des collèges ou en transformant les directrices et directeurs en supérieurs hiérarchiques qui évaluent les autres enseignant.es (rappelons que plus de la moitié des écoles ont moins de 4 classes).

Le système scolaire a besoin d'être évalué, mais pas par ceux qui le pilotent !

Jusqu'à alors, c'était le CNESECO, organisme indépendant, qui en était chargé. La loi Blanquer le remplace par le Conseil d'évaluation de l'école dont la grande majorité des membres est nommée par le parti au pouvoir et qui n'évaluera plus le fonctionnement du système mais chaque établissement en analysant ses résultats. Place à la concurrence et retour au martinet !

La fin des sorties scolaires dans certains quartiers !

Interdire les signes religieux ostentatoires pour les parents accompagnateurs lors des sorties scolaires, c'est contraire à la loi en vigueur et ça veut en fait dire interdire aux mamans voilées. Ça veut aussi dire que des enfants ne pourront plus bénéficier de sorties scolaires (partout, les accompagnateurs manquent), que ces mamans, qui ne sont ni agents de l'Etat ni représentantes de l'institution Education nationale, seront exclues en contradiction totale avec les principes de la laïcité (les hommes ne le seront pas).

La conception de l'École du Ministre Blanquer est celle d'une école à deux vitesses !

D'un côté, des établissements internationaux avec sélection à l'entrée pour l'élite, qui dérogeront au socle commun éducatif et bénéficieront de financements publics et privés. Du même côté, les jardins d'enfants payants en concurrence de l'école maternelle ou bien l'école privée dont la loi Blanquer favorise le développement en obligeant le subventionnement des maternelles privées.

De l'autre côté, les écoles ordinaires que le Ministère cherche à fusionner pour économiser en dépit de la dégradation des conditions d'enseignement. Des écoles :

- qui doivent se focaliser sur l'apprentissage des fondamentaux,
- dont les enseignant.es ne doivent plus concevoir en fonction des besoins de leurs élèves mais appliquer des recettes venues du Ministère
- dont les enseignant.es remplaçant.es sont contractuel.les et non formé.es car en même temps étudiant.es en master
- dont les AESH (qui accompagnent les élèves à besoins éducatifs particuliers) sont mutualisés afin d'économiser des emplois.

La richesse du fonctionnement des écoles, c'est le collectif de travail !

Les maîtresses et les maîtres se réunissent pour décider collectivement ce qui convient le mieux à leur école en fonction de son contexte (règlement intérieur, projets, choix pédagogiques, etc.)

La loi Blanquer tente de détruire ce fonctionnement en plaçant les écoles sous l'autorité des principaux des collèges ou en transformant les directrices et directeurs en supérieurs hiérarchiques qui évaluent les autres enseignant.es (rappelons que plus de la moitié des écoles ont moins de 4 classes).

Le système scolaire a besoin d'être évalué, mais pas par ceux qui le pilotent !

Jusqu'à alors, c'était le CNESECO, organisme indépendant, qui en était chargé. La loi Blanquer le remplace par le Conseil d'évaluation de l'école dont la grande majorité des membres est nommée par le parti au pouvoir et qui n'évaluera plus le fonctionnement du système mais chaque établissement en analysant ses résultats. Place à la concurrence et retour au martinet !

La fin des sorties scolaires dans certains quartiers !

Interdire les signes religieux ostentatoires pour les parents accompagnateurs lors des sorties scolaires, c'est contraire à la loi en vigueur et ça veut en fait dire interdire aux mamans voilées. Ça veut aussi dire que des enfants ne pourront plus bénéficier de sorties scolaires (partout, les accompagnateurs manquent), que ces mamans, qui ne sont ni agents de l'Etat ni représentantes de l'institution Education nationale, seront exclues en contradiction totale avec les principes de la laïcité (les hommes ne le seront pas).